



Compte-rendu du webinaire

## « Transmission, résilience et transition »

### Études croisées sur les transmissions en agriculture

Organisé par la MCDR TERREAU et le CESE le 17 décembre 2020

#### Objet

Le séminaire initialement prévu le 17 décembre 2020 au Conseil Économique, Social et Environnemental (Paris) doit être reporté en raison de la situation sanitaire actuelle. Pour autant, il nous a semblé important de maintenir un temps d'échanges autour de différentes études menées sur la question de la transmission en agriculture.

Ainsi, avec le soutien du ministère de l'Agriculture, de l'ANCT, du Réseau Rural Français, du CESE et du projet NEWBIE, Terre de Liens et ses partenaires (RENETA, Réseau CIVAM, RELIER, Réseau des CREFAD, FADEAR) ont donc organisé un webinaire sur les transmissions en agriculture.

Que vous soyez acteurs (publics, associatifs, coopératifs...) des politiques de l'agriculture, de l'alimentation, de l'écologie, de l'emploi, du développement des territoires, que vous agissiez à l'échelle locale, régionale, nationale ou européenne, nous souhaitons partager avec vous les conclusions de plusieurs études qui nourrissent ces réflexions. Ces démarches complémentaires apportent des éclairages et des propositions concrètes aux problèmes des transmissions en agriculture et nous souhaitons favoriser le dialogue entre elles et avec vous et permettre leur diffusion auprès du plus grand nombre.

#### Animation

L'animation était assurée par l'Agence de diffusion et d'information rurales (ADIR), qui édite le magazine *Transrural initiatives* depuis 1993 (dans lequel il a souvent été question de transmission) et accompagne à la capitalisation de nombreux réseaux impliqués dans l'organisation de ce webinaire.

#### Ressources

→ L'ensemble des études étudiées dans ce webinaire sont à lire sur le centre de ressources de Terre de liens, [sur la page dédiée au webinaire « Transmission, résilience et transition »](#).

→ Pour lire une synthèse de ce compte rendu ou pour visionner l'enregistrement vidéo du webinaire « Transmission, résilience et transition », rendez-vous [sur le site de l'Agence de diffusion et d'information rurales](#).



**Un mot sur la mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) Terreau : Transferts d'expériences réussies en rural : essaimage, agriculture, usages – par Vincent Jannot, directeur des partenariats de la Fédération nationale Terre de liens**

La MCDR Terreau est un programme soutenu par le ministère de l'Agriculture, le réseau rural, l'agence nationale de la cohésion des territoires via des fonds des ministères Casdar (compte d'affectation spécial au développement agricole et rural), Feader (fonds européens de développement rural). Ses partenaires sont le [Reneta](#), la [Fadear](#), [Réseau Civam](#), [Relier](#), le [Réseau des Créfad](#), [Terre de liens](#). L'[Adir](#) et le [Cese](#) ont aussi joué un rôle important dans l'organisation de ce webinaire.

Terreau est la suite d'une première MCDR, appelée Agriculture et innovation sociale menée entre 2015 et 2018. Terreau a commencé en 2018 et va durer jusqu'en 2021 voire 2022. Cette MCDR est orientée sur cinq axes :

- les conditions d'accueil en rural et en agriculture, notamment pour les non-issus du milieu agricole (Nima), qui représentent de plus en plus d'installations (dans les Points info installation, les derniers chiffres de 2018 font état de 62 % de Nima sur les 21 000 accueillis, sachant qu'il y a bien plus d'accueils que ça parce que nos structures accueillent aussi des gens qui ne passent pas forcément par les Points info installation). Cet axe prend aussi en compte les questions de genre, et il a permis à Terre de liens de développer le convertisseur [Parcel](#), capable de mesurer combien de paysans et paysannes qui pourraient s'installer sur un territoire donné s'il se convertissait à une agriculture résiliente de proximité de qualité.
- les parcours d'accompagnement multi-acteurs locaux. En 2016, 68% d'installations non-aidées<sup>1</sup>. Cela pose des questions en termes d'accueil, d'accompagnement, de soutien à l'installation pour favoriser une agriculture d'intérêt général voire d'utilité publique.
- le transfert d'expériences réussies en agriculture, pour rappeler que le développement agricole ne se fera pas sans le développement rural et réciproquement. Ça veut dire expérimenter des espaces-test pour les jeunes, pour la culture, pour l'artisanat. On a soutenu et inspiré une structure appelée [Villages vivants](#) qui s'appuie sur des réinvestissements de commerces dans les bourgs centres.
- les deux derniers axes sont plus liés aux travaux de Terre de liens sur l'accès collectif et solidaire au foncier. Un [centre de ressources](#) sorti en septembre. Il répertorie par exemple la plateforme [Récolte](#) qui met en valeur les initiatives foncières de collectivités, ou le site de petites annonces [Objectif terres](#) qui a reçu 250 000 visites en 2018<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Remarque de aurélie ardear occ : par "non aidé" les stats des chambres entendent "sans DJA", ce qui revient à occulter toutes les autres aides dont bénéficient les installations, et notamment nos accompagnement.  
Réponse de Xavier LUCIEN - Réseau des Créfad : oui « non aidés » occulte les interventions pédagogiques des acteurs de terrain et les interventions financières de collectivités territoriales, du service public de l'emploi...

<sup>2</sup> Remarque de Cécile : Je connais une page FB qui d'appelle MATA, et qui partage des infos sur les Méthodes d'Achat des Terres Agricoles, qui fourmille d'infos



**Un mot sur le réseau NEWBIE : New Entrant netWork : Business models for Innovation, entrepreneurship and resilience in European agriculture – par Jean-Baptiste Cavalier, animateur-coordonateur national du Réseau national des espaces-test agricoles (Reneta)**

**Newbie** est un projet de réseau thématique européen qui regroupe une dizaine d'organisations réparties dans neuf pays européens : Fachhochschule Sudwestfalen (Allemagne), Bund der Deutschen Landjugend e.V. – BDL (Allemagne), Katholieke Universiteit Leuven (Belgique), Business incubator Gotse Delchev entrepreneurship promotion centre (Bulgarie), RENETA (France), TEAGASC (Irlande), Stichting Wageningen Research (Pays-Bas), Universidade de Evora (Portugal), The James Hutton Institute (Royaume-Uni), et Univerza v Ljubljani (Slovénie).

Son objectif est d'accroître l'innovation, l'esprit d'entreprise et la résilience dans le secteur agricole européen en permettant aux nouveaux entrants de mettre en place avec succès des entreprises agricoles durables en Europe. Il s'agit en particulier de valoriser des initiatives innovantes pour l'installation de nouveaux agriculteurs.

Pour cela, le projet NEWBIE vise à créer un réseau européen de nouveaux entrants et de professionnels qui facilitent l'installation agricole. Il cherche à identifier, développer et diffuser des modèles innovants d'installation en agriculture.

Les échanges au sein de ce réseau européen montre que cette question de la transmission ne se pose pas qu'en France, on la trouve partout en Europe, et nos partenaires européens sont intéressés par les informations qui ressortiront de ce webinaire.

Plus d'informations sur le projet Newbie :

- Site internet européen : <http://www.newbie-academy.eu/>
- Site internet français : <http://newbie.reneta.fr/?BienVenue>

Le projet Newbie vise à créer un large réseau européen de nouveaux entrants et de professionnels qui facilitent l'installation agricole. Si vous êtes un nouvel entrant en agriculture ou un professionnel de l'accompagnement, du financement, de la formation, des politiques publiques, etc. en faveur de l'installation, nous vous invitons à vous inscrire en allant sur la page : <https://www.newbie-academy.eu/membership-fr/>. Cela nous permettra en particulier de vous tenir au courant des résultats du projet (publications, événements, outils développés, etc.).



## Présentation de l'exposition « De mains d'hommes », de la photographe Sandra-Vanessa Liégeois

Cette exposition retrace les premières années d'installation de jeunes paysannes et paysans et l'histoire de leurs fermes. Les photographies reproduites ont été réalisées en argentique noir-et-blanc entre 2009 et 2017, les textes qui les accompagnent sont extraits d'entretiens retraçant la vision de chaque personne sur son parcours quelques années après l'installation.

Ces photos orneront les grilles du Conseil économique, social et environnemental en mars 2021, puis à nouveau en septembre, lorsque ce webinaire trouvera une suite dans un séminaire organisé pour poursuivre la réflexion et permettre l'échange à partir des études présentées (cf. programme p. 7).

Elles illustreront également le dossier du numéro de février-mars du magazine [Transrural initiatives](#), consacré aux savoirs et savoir-faire paysans.

### De mains d'Hommes, des installations en agriculture paysanne

“ Éleveuse, cultivateur, maraîcher, vigneronne, paysan boulanger, saunière... Autant de noms pour des métiers qui résonnent dans l'imaginaire collectif.

*Autant de travaux à répéter, à réinventer quand nombre de consommateurs ont oublié à quoi ressemble un produit non transformé. Les femmes et les hommes photographiés sur ces images sont à la fois agriculteurs, chercheuses de nouveaux outils et techniques, conservateurs de terroirs et de traditions ancestraux.*

*Pendant huit ans, j'ai suivi les gestes et le travail de quelques paysannes et paysans pour réaliser un portrait au long cours des installations en agriculture paysanne en France. J'ai pu observer des démarches et projets militants, qui se retrouvent dans la définition de cette forme d'agriculture – dont la charte a été initiée par la Confédération paysanne, en réaction à l'agriculture expansive développée en France par la majorité des exploitants depuis les années 1950.*

*Cette exposition raconte les premières années d'installation de chaque ferme en 4 images.*

*J'ai photographié à chaque saison les étapes de production et les transformations du paysage. Le reportage a duré 3 à 7 ans selon les lieux. 100 à 150 photographies regroupées dans un coffret retracent l'histoire de chaque installation.*

*Les photographies sont prises et traitées en argentique, démarche qui fait écho à une approche artisanale de l'agriculture.* ”



© Marie Gruel

#### Sandra-Vanessa Liégeois

Initialement formée à Gobelins, l'École de l'Image au métier de tireuse de laboratoire, Sandra-Vanessa Liégeois exerce son activité au sein de la coopérative culturelle Artéfacts.

Elle réalise toutes les étapes, de la prise de vue au tirage définitif de ses reportages personnels, qui ont pour sujets le rapport que l'être humain entretient avec son environnement, et l'influence de l'humanité sur le paysage.

Elle est également intervenante pour tous types de publics et travaille en collaboration avec des amateurs pour des projets liés à la nature et l'environnement urbain dans les maisons de quartiers, les écoles et centres de loisirs, les bibliothèques, les maisons d'arrêt, les lycées agricoles, les fermes en région Centre-Val de Loire...



Invitation au séminaire reporté en septembre (date encore inconnue) au Conseil économique, social et environnemental à Paris – par **Bertrand Coly**, éducateur spécialisé, conseiller au Cese au titre du MRJC pour la mandature 2015-2020, membre du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et entre autres, de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

On aurait dû être ce matin au Conseil économique, social et environnemental où je représente le [Mouvement rural de jeunesse chrétienne \(MRJC\)](#), et je me faisais un plaisir de vous accueillir dans ce qui est le lieu des organisations de la société civile et des citoyens, un lieu de débat et un porte-voix de ces organisations en directions des décideurs. Aujourd'hui on est sur Zoom pour vous mettre l'eau à la bouche et vous inviter à nous retrouver au Cese lors d'un prochain séminaire en présentiel. Ce sera l'occasion d'aller plus loin, de vous entendre par rapport à vos expériences et de construire la suite.



**Témoignage vidéo d'un porteur de projet agricole : Étienne Cacheux – Recueilli dans le cadre de l'avis du Cese, *Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !***

« Notre installation a pris du temps évidemment comme toutes les installations. Ça a été principalement lié au fait qu'on avait la volonté de s'installer dans une région qu'on ne connaissait pas à l'origine, dont on n'était pas issu. Donc la difficulté principale ça a été de connaître et d'identifier tous les interlocuteurs par lesquels on devait passer pour pouvoir s'installer.

Pour moi d'ailleurs une des principales difficultés dans l'installation en agriculture de nos jours, c'est étrangement la multiplicité des acteurs et des institutions concernés. Cette difficulté s'est résolue en grande partie par la formation agricole pour adultes qu'on a suivi chacun de notre côté, qui nous a permis à la fois de nous familiariser avec la région et les institutions et donc petit à petit de connaître les gens et les lieux qui nous ont permis de trouver la ferme que nous avons finalement reprise.

Notre génération, dans laquelle on observe de plus en plus de reconversions professionnelles, dans ce cadre-là, quand on arrive pour s'installer, on se heurte vraiment à la complexité du dispositif. On ne sait pas exactement ce à quoi on a droit, qui il faut aller voir, qu'est-ce qu'il faut faire, et ça incite de plus en plus de gens à faire leur propre chemin et à s'éloigner de tous les dispositifs d'aide qui sont pourtant là construits pour aider ces jeunes et moins jeunes à s'installer. Je pense qu'il y a un enjeu à remettre les choses à plat, à remettre tout le monde autour de la table.

Aujourd'hui notre quotidien c'est à peu près ce à quoi on s'attendait, c'est-à-dire à la fois un métier très riche de sens, vraiment très intéressant d'un point de vue technique, professionnel et humain, un métier qui nous paraît utile, et un métier difficile, en termes de charge de travail ou de contraintes diverses et variées. »



**Étude n°1 : « Transmission des TPE agri-rurales. Grandeur des discours, misère des pratiques ! » ou « Tout ça pour ça ? ». Réalisée par le Celavar Auvergne, une coordination d'acteurs associatifs en Massif central en 2018-2019.**

Sous l'impulsion d'associations de terrain déçues du résultat de leurs efforts d'accompagnement des cédants en agriculture, nous avons, à l'échelle de plusieurs territoires du Massif central, pris le taureau par les cornes : étudier minutieusement une dizaine de situations de transmission, collecter les dires et les analyses des premiers concernés, cédants et repreneurs, avérés ou potentiels, pour tenter de participer à une meilleure compréhension de ce qui se joue ici, ce qui coince et ce qui pourrait être des leviers, des points d'appui afin de mieux agir. Nous formulons des pistes concrètes à court et moyen terme, pour que tous les acteurs (des acteurs locaux, associations comme élus et institutions publiques) puissent participer chacun à leur mesure à des transmissions plus fluides, des histoires plus heureuses, un milieu rural vivant.

→ La synthèse de l'étude est à lire [ici](#). L'intégralité de l'étude sera bientôt éditée dans la collection Traces du réseau des Créfad, à commander sur leur [boutique en ligne](#).

**Ce que vous signalez en tout premier parmi les résultats de cette enquête de terrain, c'est l'importance de la charge affective qui accompagne les transmissions...**

**Xavier Lucien, coordinateur du réseau des Créfad :** C'est quand on a tous relu les verbatims d'entretiens et écouté les fichiers audio<sup>3</sup> il y a quelque chose qui nous a frappé et qui est peut-être une évidence : c'est le fort niveau d'émotion. C'est émouvant d'écouter ces histoires-là et on sent qu'il y a une charge affective importante. Ça nécessite de ne pas considérer cette question en oubliant cette dimension-là, qui est essentielle car les enjeux affectifs dépassent les enjeux matériels, économiques.

Deuxième point qu'on a souhaité souligner, c'est qu'il est nécessaire de distinguer les questions d'installation et de transmission. Il y a deux mots, c'est deux réalités différentes.

À chaque fois qu'on dit « installation transmission », on oublie qu'il faut d'abord travailler l'un, puis l'autre et voir ensuite pour les rapprocher, penser leurs liens : l'un ne répond pas mécaniquement à l'autre même si dans plein de situations, on arrive à accorder ces processus-là.

**On parle toujours d'installation et de transmission au singulier, mais vous avez observé une grande vigilance des enquêtés à parler de transmissions au pluriel. Pourquoi du pluriel ?**

Il y a d'une part la grande diversité des situations de transmission (retraite/réorientation professionnelle, accidentelle/choisie, anticipée/précipitée...), des modèles d'entreprises mais aussi, et ça c'est plus nouveau pour nous, pluriel des transmissions en jeu dans une même situation : bâtiments, outils, lieux, terres, un marché (l'un peut être transmis mais pas l'autre) mais aussi savoir-faire, réseaux de relation, valeurs, (c'est plus complexe, pas la même dynamique). Il y a du matériel teinté d'immatériel dans les transmissions. Il faut toujours avoir en tête « transmissions » avec un « s » notamment quand on évalue s'il y a eu transmission ou pas ?

**Il s'agit également de ne pas parler des transmissions comme des événements, qui arriveraient à l'instant T, mais comme des processus. En quoi ces phénomènes s'inscrivent-ils dans la durée ?**

Si on pense pluriel alors on peut imaginer progressivité des transmissions : allers-retours, test,

<sup>3</sup> Remarque de Camille PRAT, Accueil Paysan Bourgogne : Les audios ne sont pas en ligne. Un travail est en cours pour la production de capsules sonores courant 2021.



hésitations, phases de transition. 2 ans, 3 voire 5 entre la transmission qui s'engage et la transmission effective. Si on pense que la transmission s'inscrit comme une évidence dès l'installation alors on peut penser la transmission comme un processus, un mouvement et pas seulement un moment. Tous nous ont raconté des moments. Ce qui est compliqué, c'est que ces moments s'accordent. Une difficulté qui apparaît nettement c'est la difficulté à accorder les rythmes : des rencontres ne se font pas parce que ce n'est pas le moment entre cédant et porteur de projet alors que dans l'absolu ça aurait pu marcher. C'est important et ça complexifie encore la question de l'accompagnement. Souvent les gens nous ont parlé de formes de continuité et de formes de rupture mais pas les mêmes : il n'y a transmissions que s'il y a des continuités et des ruptures pas soit continuité, soit rupture. Ça aussi c'est complexe à accorder.

### **Dans cette étude, vous critiquez le "guichet unique". Selon vous, la pluralité des accompagnements aux transmissions est nécessaire ?**

Il faut constater qu'on a une pluralité d'intervenants parce qu'il y a une pluralité de problèmes dans les situations de transmission. Quand les gens (comme Etienne) racontent leurs interactions avec tous ces intervenants, ils peuvent en parler comme un problème – et il y a problème s'il n'y a pas coordination, interconnaissance – mais c'est aussi une richesse si on est capable de créer cette interconnaissance et cette complémentarité, d'où cet enjeu de la favoriser. Il ne faut pas oublier aussi que la relation entre cédants et repreneurs contient une dimension d'« accompagnement » qui se tisse dans les deux sens, elle est aussi partie prenante de la réussite de la dynamique de transmission. En poussant le bouchon un peu plus loin, on peut imaginer créer des conditions pour que les cédants soient encore mieux et plus en situation d'accompagner, que ce soit reconnu, formalisé, que ça fasse l'objet de formations, que ça puisse être déconnecté de la seule cession de leurs biens et de leurs fermes donc imaginer des gens qui ont transmis et qui ont encore des choses à transmettre en tant que tuteurs, en tant que maîtres-paysans. Reconnaître cette capacité individuellement mais aussi collectivement sous formes d'équipe, sous forme de brigade... Faire en sorte que les gens qui sont en situation de céder se pensent comme une ressource et une richesse et pas comme des potentiels vieux.

### **Quels rôles les pouvoirs publics ont-ils à jouer dans ces accompagnements ?**

À l'évidence, la question de la transmission relève de l'intérêt général. Ce qui est clair pour les cédants comme pour les repreneurs : ils ont conscience des enjeux sociaux, environnementaux, écologiques, collectifs, à l'échelle de territoires. D'où une sorte d'appel à ce que les réponses soient aussi de type collectif et donc pour nous, de l'ordre des pouvoirs publics et de la redistribution des richesses.

Le deuxième point important c'est de constamment définir ce qu'est une transmission, c'est pas aussi évident que ça en a l'air : il y a des transmissions qui sont la reprise partielle de la ferme par un voisin donc on pourrait dire que c'est un agrandissement mais est-ce que dans certains cas on n'est pas quand même dans une transmission... de valeurs par exemple ? Il y a des transmissions qui pourraient apparaître comme des démantèlements, des restructurations complètes de l'activité de la structure mais qui en fait créent des emplois, de l'activité et dans lesquelles il y a des phénomènes de transmission, notamment de savoir-faire, de débouchés, de valeurs... D'où l'intérêt de borner pour dire ce qui est une transmission et ce qui n'en est pas.

Enfin, on a bien repéré ce qu'il y avait en jeu avec le territoire : le territoire en tant qu'entité collective a des enjeux à ce que les choses se transmettent. Ce qui nous a étonnés, c'est que pour beaucoup de gens, le territoire fait aussi partie de la solution et pas seulement du problème. C'est parce qu'il y a du soutien, du réseau local, conscience d'un enjeu qu'il y a possibilité que les acteurs locaux s'organisent pour faciliter la transmission de l'un ou l'autre d'entre eux. C'est aussi un levier à travailler.



## Questions du public :

**De Joël Bourderieux - Bio en Grand Est : Continuités, ruptures, peut-on préciser ?**

**De Cécile : Transmission pourquoi pas, mais beaucoup de néo-agriculteurs ne veulent surtout pas faire comme les anciens ! On veut bousculer les modèles agricoles, des plus petites fermes, en polyculture élevage, à plusieurs agriculteurs collaborateurs (cf. la ferme de Trevero ou la ferme de la Tournerie....) dans ce cas difficile d'assurer une transmission par les vendeurs...**

**Xavier Lucien** : Il y a toujours de la continuité et il est nécessaire de la repérer : est-elle sur l'exercice de l'activité, la manière de faire, la structure économique ? Et dans ce cas la rupture est sur les types de personnes, les tempéraments, les façons d'être... Dans d'autres cas, il y aura de la continuité parce que ce sera un peu le même type de personnes et la même façon de fonctionner et la rupture se fera sur la nature de l'activité, les questions économiques, les questions de propriété... Pour prendre un exemple, on peut avoir une transmission de l'activité mais une évolution complète du mode de propriété avec la donation à une fondation comme Terre de liens. Tout le bien est donné à une fondation donc il n'y a pas de continuité avec un propriétaire qui reprend, mais il y a un locataire qui reprend avec le même genre d'activité et un rapport complètement différent au bien et au patrimoine. Ce sur quoi on insiste dans notre étude, c'est que si notre regard est fixé sur la continuité, il ne faut pas qu'on oublie de regarder les ruptures et inversement car il y aura toujours les deux dynamiques en même temps.

**De Fabrice Bugnot - Transrural : Peut être intéressant de préciser les liens/différences entre transmissions agricoles et d'activité non agricoles ?**

Quand on a démarré l'étude, on a démarré sur un petit échantillon d'une dizaine de situations donc on ne prétend pas répondre à toutes les situations mais on peut poser des questions à d'autres situations, notamment les situations qu'on connaît moins bien : des activités agricoles de taille plus importante, avec une production agricole essentielle et peu de complément d'activité donc nos questions à nous peuvent poser des questions à ces situations-là mais aussi aux activités « rurales » qui n'ont pas de dimension agricole. Notre étude permet de poser des questions plus que des affirmations très fortes ou très certaines. Ce qu'on se dit c'est qu'il y a probablement du commun entre tout un tas d'activités où la vie personnelle et la vie professionnelle sont très imbriquées, entremêlées. On retrouve ça dans l'artisanat parfois, on retrouve ça dans le champ agricole et peut-être aussi dans des activités où la dynamique est plutôt artisanale (par opposition à industrielle) avec des petits volumes d'activité avec un ensemble de compétences combinées, des gens qui sont sur des activités avec peu de sectorisation, de hiérarchie, d'organisation collective de type industriel. On se dit aussi que l'agriculture a à voir avec le vivant, quelque chose qu'on ne maîtrise pas complètement et c'est tant mieux. Et les questions qu'on aborde ici peuvent questionner tous ceux qui ont à voir avec le vivant.

**De Thomas Coutolleau PAT Angers Loire Métropole : sur le rôle des pouvoirs publics, auriez-vous des exemples d'initiatives publiques qui répondent aux enjeux que vous avez relevé (pluralité des situations de transmission, des acteurs, etc.) ?**

J'ai du mal à avoir une vue exhaustive mais il me semble que du côté des collectivités publiques, la tendance aujourd'hui est à la réflexion plus qu'à l'action : aussi bien du côté des instances agricoles (État, organisations consulaires) que du service public de l'emploi (Pôle emploi, Direccte) on a de nombreux exemples de diagnostics et une ambiance qui est à l'inquiétude. Du côté des collectivités territoriales, définir une politique agricole, avec des finalités claires et une stratégie est un sujet récent, on pourrait même dire « émergent ». Et dans ce domaine c'est sous l'angle d'attaque de la politique alimentaire territoriale, rarement sous celui de l'installation (hormis les quelques



agglomérations ou métropoles qui initient un espace-test agricole) ou de la transmission. On pourrait parler d'un devenir, et sans doute à court-terme, en tout cas le mouvement est lancé....

**De Sophie Rigondaud FNAB : Quelles sont les préconisations concrètes en termes de politiques publiques que l'on pourrait tirer des conclusions de cette étude ? Xavier, tu as évoqué des pistes (place du guichet unique, coordination des acteurs...). Serait-il possible d'être plus précis ? Notamment sur la manière dont est pensé le programme AITA aujourd'hui et la manière dont il pourrait évoluer, notamment dans le cadre des discussions en cours dans le cadre du prochain Plan National Stratégique et des PDRR ?**

Notre étude énumère des pistes concrètes qui nécessitent d'être capable de mobiliser des fonds publics (et des fonds paritaires aussi comme la formation continue) de diverses origines sur des actions qui visent à créer des conditions favorables, un terreau pour prendre « autrement » les problèmes de transmission. À l'évidence il s'agit d'agir à l'échelle des Conseils régionaux qui prennent progressivement la responsabilité de la politique publique agricole et du cadre PDRR qui fixe les limites de la PAC : mettre vraiment des moyens pour une animation de territoires et de groupes locaux, un accompagnement des potentiels cédants vers des rôles différents (pas seulement être des « anciens » mais devenir des « passeurs »), des arbitrages pour ré-équilibrer entre les deux « piliers » de la PAC, une reconnaissance de formes sociétaires plurielles et multiples permettant l'exercice de l'activité agricole (j'anticipe ici sur l'intervention suivante des membres d'InPACT).

De manière plus synthétique, l'enjeu est cesser de croire que toutes les solutions se situent exclusivement au sein des organisations professionnelles agricoles et d'accepter de financer du pluriel, de la coordination, bref ce qui pourrait apparaître comme une perte de temps à court-terme mais nous semble porteur de gains pour la collectivité à moyen terme.



**Étude n°2 : « Rapport des préconisations d'InPACT<sup>4</sup>. Accompagner la transition agricole en favorisant le renouvellement des actifs : différents axes de travail pour soutenir des transmissions nombreuses dans des campagnes vivantes ». Septembre 2019.**

Ce rapport explore différentes pistes de travail pour améliorer à la fois les politiques publiques existantes en soutien au renouvellement des actifs agricoles mais aussi les pratiques de celles et ceux qui les mettent en œuvre : DRAAF, Conseils régionaux, chambres d'agriculture, réseaux du développement agricole et rural. A partir d'un bilan de la mise en œuvre du programme AITA en région, des difficultés et bonnes pratiques repérées, le rapport approfondit un nouveau mode de transmission, la transmission-restructuration, qui a pour objectif de dépasser les inadéquations entre les fermes à reprendre et les besoins et envies des porteurs de projet. Enfin, le rapport s'intéresse tout particulièrement à des acteurs jouant un rôle important sur la transmission, notamment dans la mise en relation cédant-repreneur, mais qui se trouvent aujourd'hui hors des radars des processus d'accompagnement à la transmission : c'est le cas par exemple des coopératives, des CUMA, des propriétaires privés, etc.

→ Chacun des axes de cette étude a donné lieu à une publication :

- [Sur la restructuration des fermes](#)
- [Sur les dynamiques territoriales](#)

→ Lire aussi le [rapport de préconisations](#) remis au ministère.

**Pourquoi s'intéresser à la transmission-restructuration ? En quoi faisons-nous face à une inadéquation entre les fermes à transmettre et les projets des repreneurs ?**

**Thibaud Rochette, animateur installation/transmission à Terre de liens :**

On parle de plus en plus d'une double inadéquation<sup>5</sup>, c'est-à-dire :

- une inadéquation entre les fermes à transmettre (en terme de surface, système et mode de production) et ce que recherchent effectivement les porteurs de projet<sup>6</sup> que l'on accompagne (moins sur de l'élevage bovin allaitant par exemple, sur des surfaces plutôt restreintes et des activités qui demandent peu d'investissement) ;
- une inadéquation temporelle, entre le calendrier de vente des cédants (parfois poussé par l'entourage, parfois par nécessité de s'assurer une retraite) et celui des candidats à l'installation (parfois encore en formation, parfois en recherche de financements).

On a vu qu'il n'y a pas une manière de transmettre, mais une diversité de transmissions. Au regard des freins sur l'accès au foncier (le coût prohibitif de la terre, du fait notamment d'une concurrence accrue, le manque d'information sur les terres disponibles et une certaine opacité du marché foncier, la difficulté à intégrer les bons cercles pour ceux qui ne sont pas non plus issus du territoire) pour

<sup>4</sup> Remarque de Vincent Jannot Terre de Liens : Les 10 membres d'InPACT : FADEAR - CIVAM InterAfocg - MRJC - Nature & Progrès - Solidarité Paysans - Accueil Paysan - Atelier Paysan - MIRAMAP et Terre de Liens. Plus d'infos : <http://www.agricultures-alternatives.org/rubrique12.html>

<sup>5</sup> Remarque de Ludovic MAMDY - Formateur Consultant - Coopaname Le Mans : Et les productions végétales (fruits et légumes en particulier), sont en déficit absolu dans tous les territoires (testez votre commune) : <https://crater.resiliencealimentaire.org/>

<sup>6</sup> Remarque d'Alain DANEAU Terre de Liens : Les porteurs de projet NIMA sont souvent dans une stratégie de création d'entreprise "ex nihilo" et non de reprise ceci en lien avec leurs finalités de création d'entreprise et d'autonomie qu'ils portent.



les nouveaux entrants, il y a également une diversité d'installations, notamment collectives (et où la notion de collectifs recouvre différentes réalités, comme en témoigne les expériences recueillies dans la publication [Transmission, et si on restructurait les fermes ?](#)).

Donc la transmission, c'est une opportunité pour penser la recombinaison des fermes pour participer au renouvellement des générations.

### Qu'est-ce que vous entendez par « restructuration des fermes » ? Concrètement, un exemple de ferme restructurée ?

La transmission-restructuration est donc une des formes de transmissions possibles. Elle implique une réorientation (de façon cumulative ou non) :

- de la conduite de l'activité,
- de la production principale,
- de l'usage des terres et des bâtiments.

Cette option constitue une motivation pour l'agriculteur en fin de carrière et un avantage pour le repreneur. C'est aussi un double levier d'accélération de la transition agricole : faire évoluer les pratiques tout en installant plus d'actifs. En effet, la restructuration que nous évoquons est une réorientation de la ferme qui maintient ou démultiplie les fermes en agriculture durable, paysanne et citoyenne et le nombre d'actifs agricoles et d'emplois de qualité.



## Exemple de la ferme du Relai dans l'Indre :

### La ferme avant

#### Description de l'exploitation :

Ferme en polyculture élevage : Élevage caprin prédominant, céréales, et anciennement asperges (reprise de la ferme familiale achetée en 1967)

Statut juridique : Entreprise individuelle

Effectifs sur l'exploitation : 2 UTA (dont un salarié sur l'élevage)

Surface : 120 ha  
(60 ha en propriété, 60 ha en fermage auprès de ses frères et sœurs)

#### Production/cheptel :

Élevage caprin (160 têtes), céréales, asperges

Mode de conduite : conventionnel

#### Modes de commercialisation :

Lait vendu à une laiterie, céréales en coopérative + une partie en autoconsommation, asperges en vente directe (marchés)

### La ferme aujourd'hui

#### Description de l'exploitation :

Ferme en polyculture élevage diversifiée ? Grandes cultures transformées à la ferme (huile et farine), asperges (Robin), élevage ovin (Martial et Sabine), maraîchage (Tony).

Statut juridique : Entreprise individuelle  
GAEC pour les éleveurs

Effectifs sur l'exploitation : 3 UTA (5 à terme)

Surface : 120 ha Robin : 60 ha en fermage avec son père, 32 ha avec ses oncles et tantes, Sabine et Martial : 28 ha en fermage avec Terre de Liens

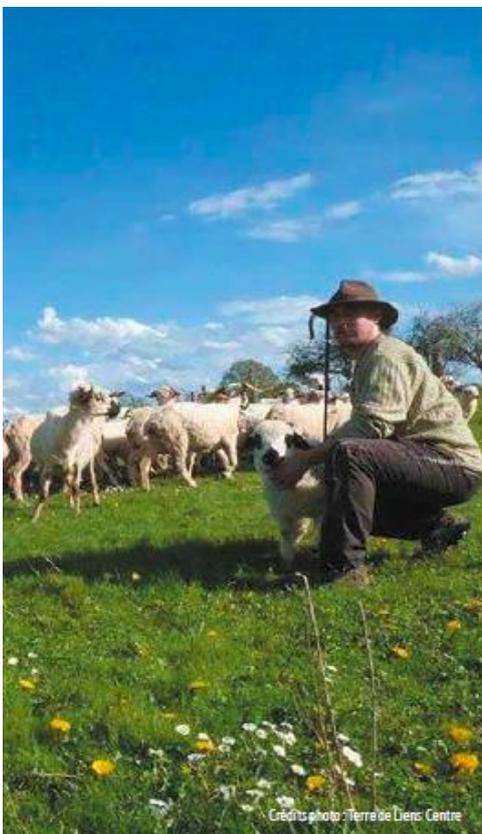
#### Production/cheptel :

- > Céréales diversifiées (orge, avoine, blé, triticale, pois, lentille, sarrasin, féverole, luzerne, trèfle, tournesol), asperges, farine et huile; agroforesterie (fruitiers à coque),
- > Élevage ovin viande en éco-pâturage,
- > Maraîchage diversifié en traction animale (en projet),
- > Pain au levain et au feu de bois (en projet)

Mode de conduite : Conversion AB depuis mai 2017

#### Modes de commercialisation

Vente directe : marchés, AMAP, magasin de producteurs, coopérative, vente à la ferme en projet



Crédits photo : Terre de Liens Centre

## / L'évolution de la ferme en bref

### La ferme avant

### La ferme aujourd'hui

#### Productions et ateliers



Caprins



Grandes cultures



Asperges



+1 atelier



Grandes cultures



Transformation céréales



Ovin viande



Maraîchage (en projet)



Boulange (en projet)

#### Surface

60 ha Fermage



60 ha Propriété

+0 ha

120 ha Fermage



0 ha Propriété

#### Nombre d'actifs



+3 actifs





Ce qu'on constate, c'est l'importance des acteurs du territoire pour que ces transmissions-restructurations puissent voir le jour. Par exemple, la reprise de la ferme des Eygageyres, en Haute-Loire, a pu voir le jour grâce à un élu local qui s'est mobilisé fortement en faveur de la reprise de la ferme. C'est aussi ce que dit l'étude « Tout ça pour ça » présentée par Xavier quand elle dit : « *Les enjeux du devenir de la ferme dépassent ceux des cédants comme des repreneurs* ».

Le renouvellement des générations est une question d'intérêt général, qu'il convient de mettre sur la place publique, d'impliquer une diversité d'acteurs. Ça a donc été le deuxième volet de notre étude, où on est allés à la rencontre de différents acteurs qui se retrouvent confrontés à cette problématique de la transmission, que ce soit des coopératives, des Cuma, des collectivités, des propriétaires privés non exploitants. Les questions qu'on a essayé de se poser, c'est : comment mieux interagir entre acteurs d'un territoire, du citoyen à la collectivité en passant par un vétérinaire ou une banque ? Comment contribuer à notre manière à cet enjeu du renouvellement des générations agricoles et créer les conditions d'un dialogue et d'actions au long cours sur la transmission ?

### **Juliette, tu es animatrice installation/transmission au Civam 35. Comment faites-vous pour sensibiliser tous ces acteurs non habituels à la question de la transmission ?**

**Juliette Blanchot :** Je voudrais juste ramener cette question dans notre contexte, pourquoi on a été amenés à sensibiliser à la transmission les professionnels para-agricoles. Le Civam 35 Installation/transmission c'est un groupe départemental d'Ille-et-Vilaine en Bretagne, c'est un collectif de structures morales, on a parmi nos membres Accueil paysan, Adage, Agrobio et des personnes physiques, et nous travaillons ensemble sur l'installation/transmission.

En Bretagne, comme partout en France, on est sur 2/3 des fermes sans repreneurs identifiés, avec en Ille-et-Vilaine de gros départs prévus sur des petites à moyennes fermes laitières, autour de 40, 50, 60 hectares avec 50 vaches environ. C'est des fermes qui potentiellement pourraient intéresser des porteurs de projets, soit pour des reprises à l'identique, soit pour des reprises avec changement de production et qui pourraient potentiellement intéresser des porteurs de projet non issus du milieu agricole. Or il y a un certain nombre de ces futurs retraités agricoles, qui ne sont pas encore des cédants, qui ne démarrent pas les démarches de transmission avec une hypothèse forte qui est qu'ils ne considèrent pas leur ferme comme transmissible.

Avant de parler du travail qu'on a fait avec les para-agricoles, je voudrais donc dire qu'on avait besoin d'en savoir un peu plus sur la question de la transmissibilité et comment les futurs retraités se représentaient le fait que leur ferme n'était pas transmissible. C'était en 2018. Différents facteurs en sont sortis, notamment les caractéristiques de la ferme, leur perception du métier, du territoire et le niveau de connaissance qu'ils avaient des repreneurs et repreneuses non issus du milieu agricole. Ça nous a permis d'identifier leurs points de blocage, les leviers potentiels mais aussi d'identifier les acteurs qui avaient une grosse influence sur la perception qu'ils pouvaient avoir de la transmissibilité de leur ferme.

Parmi eux, il y avait les voisins, les propriétaires, les groupes de pairs, les groupes de développement dont ils faisaient partie, les repreneurs potentiels... mais on a aussi observé un poids très fort des professionnels para-agricoles : les chargés de clientèle des banques, les techniciens de coopératives, les centres de gestion, les vétérinaires, techniciens de bassin versant, animateurs de Cuma, les gens de nos réseaux, les animateurs qui travaillent dans des groupes techniques, par exemple dans des Gab mais pas forcément sur des missions autour de l'installation/transmission...



toutes les professions qui gravitent autour des agriculteurs<sup>7</sup>.

Alors on s'est demandé : comment approcher ce public de futurs retraités agricoles qui pensent leur ferme non transmissible puisque nous, par définition, on ne les rencontre pas vu qu'on est des structures d'accompagnement à la transmission. On s'est dit qu'il y avait un gros potentiel avec ces professionnels para-agricoles de terrain. Tous sont en contact tous les jours avec des potentiels futurs cédants mais n'abordent pas forcément les questions de transmission, ou alors sous un angle plus technique, autour du patrimoine, de la fiscalité, quand il y a à prévoir de nouveaux investissements mais pas de façon globale. La question est devenue : comment toucher ce public-là pour qu'il plante une petite graine dans la tête des cédants au cours de ces rencontres et qu'il joue un rôle de relai auprès de nos structures si besoin ?

On ne part pas de zéro en Bretagne : il y a un réseau transmission qui existe à l'échelle régionale et rassemble tous ces professionnels para-agricole mais on est vraiment sur les têtes de réseau ce qui fait que ça ne redescend pas souvent sur le terrain<sup>8</sup>.

Notre première étape ça a été l'interconnaissance et comment on sensibilise ce public-là qui a lui-même ses propres représentations sur qu'est-ce qu'une ferme transmissible ou pas. On avait besoin de comprendre eux ce qu'ils pensent, quels étaient leurs freins..., de les sensibiliser à l'importance de la transmission pour les territoires, le rôle qu'elle peut avoir dans leur transition agro-écologique, d'échanger sur la transmissibilité des fermes et sur les porteurs de projet non issus du milieu agricole.

On a commencé par mobiliser ces professionnels-là à l'échelle de territoires, en organisant des rencontres sur ferme à l'échelle de bassins versants, avec à la fois des agriculteurs, des professionnels para-agricoles du territoire, des élus locaux... on a fait témoigner des porteurs de projets, des gens qui avaient transmis leur ferme, etc.

Ces premières rencontres ont donné lieu à des rencontres avec les têtes de réseaux professionnels para-agricoles (banques, centres de gestion, cuma...) pour officialiser les choses une fois qu'on avait rencontré les acteurs de terrain. Ce qui nous a permis d'avoir accès à l'ensemble des conseillers de terrain par structure pour des premières rencontres de sensibilisation.

Prochaine étape : qu'ils deviennent acteurs directement et que, pour ça, ils puissent se sentir outillés. On entend un besoin de se sentir légitime pour parler de transmission de façon globale parce qu'ils entrent par des angles techniques. Donc l'idée c'est de les former ou en tout cas de leur proposer des outils comme l'entretien « Transmissibilité » qui s'appuie sur l'étude qu'on a publié sur les facteurs qui influencent la transmissibilité et donc on va intervenir dans des formations auprès de nos collègues proches, les groupes Civam, Agrobio, etc., des techniciens de bassin versant et en 2021 des chargés de clientèle de Crédit mutuel. Le tout soit sur des fonds propres, soit rémunéré sous forme de prestations soit en mobilisant les fonds de formation de ces organismes.

<sup>7</sup> Remarque de Aurélie Ardear occ : VIVEA est également un acteur intéressant à mobiliser sur la sensibilisation à la T°. en Occitanie ils ont envoyé des mails aux futurs cédants.

<sup>8</sup> Remarque de Xavier LUCIEN - Réseau des Créfad : C'est intéressant de constater que nous n'avons pas la vue d'ensemble de toutes ces manières de jouer intelligemment avec les dispositifs et créer des coordinations régionales. La question serait de financer ça pour ne pas être seulement sur la bonne volonté des acteurs. Réponse de Singez Pauline : Tout à fait d'accord avec Xavier. Je pense qu'il est essentiel de vouloir mener des actions partenariales en régions où il y a de la complémentarité entre les structures et de la lisibilité. Ensemble on va plus loin.



Premier bilan même si on n'a pas beaucoup de recul et que c'est toujours en cours. Les éléments facilitant : que ce soit des bénévoles, parfois eux-mêmes en phase de transmission, qui travaillent dessus c'est un plus, le fait qu'on ait des soutiens publics pour réaliser ces actions et le fait qu'on ait des études à présenter, le rapport d'InPACT et nos deux études en interne (une [étude sur la transmissibilité](#) et une [étude sur les choix de production des porteurs de projet non-issus du milieu agricole](#)) qui nous ont bien servi et ont permis d'asseoir notre crédibilité. Après c'est un travail de fourmi, il y a plein d'acteurs para-agricoles et c'est un travail sans fin et ça change tout le temps donc c'est un travail de longue haleine et on a peu d'indicateurs sur ce que ça va donner, on ne sait pas en fait le retour sur investissement mais du moment qu'ils arrivent à planter la petite graine transmission peu importe. Après au niveau qualitatif, quand on commence à parler de ce sujet-là avec les professionnels para-agricoles c'est un sujet qui résonne, ça fait tilt et ils se disent qu'ils ont un rôle à jouer, que ça peut changer leur métier, potentiellement ce qui se passe sur leur territoire.

C'est forcément pas suffisant, c'est une façon d'agir et ça n'empêche pas de continuer d'autres actions (articles, cafés installation/transmission) et d'en inventer de nouvelles : porte-à-porte par exemple... L'objectif c'est qu'on soit le plus grand nombre possible à parler de transmission et qu'il y a un moment où ça va résonner chez les potentiels cédants.<sup>9</sup>

**Cette étude produite par InPACT a donné lieu à plusieurs livrables, comme tu dis c'est assez précieux pour convaincre, Nicolas peux-tu dire à quoi servent toutes ces ressources ?**

**Nicolas, animateur installation/transmission à la Fademar :** L'intérêt d'une étude c'est qu'elle vive donc les livrables servent à la fois de supports de travail, de pistes de réflexions pour les structures de nos réseaux qui souhaitent s'impliquer sur cette thématique, mais aussi de base à la construction de plaidoyers dans le but d'interpeler les conseils régionaux en amont des prochaines élections qui auront lieu à la fin du printemps. Dans cette étude, InPACT propose un spectre large de propositions, allant du portage temporaire du foncier par les collectivités, à la mise en place d'une politique foncière nationale, en passant par la consolidation de réseaux d'acteurs à l'échelle des territoires. Le but n'est pas tant de proposer des préconisations clé en main mais plutôt des pistes de réflexions afin de s'approprier celles qui semblent les plus pertinentes localement et aussi de les travailler collectivement pour élaborer un plaidoyer régional commun aux structures d'InPACT, voire plus large et surtout adapté au territoire. C'est l'objectif affiché de cette étude parue en septembre 2019.

### Questions du public :

**De Eric BEDIN - Terre de Liens PC : Les difficultés à s'installer en collectif (SCOP agricoles notamment), ne sont-elles pas également un frein à la reprise de moyennes et grandes fermes à développer en multiactivités ?**

**Thibaud Rochette :** On identifie ce frein même si ce n'est pas beaucoup revenu sur les fermes étudiées. Ce qu'on a observé c'est qu'on était beaucoup sur des formes sociétaires assez classiques type GAEC et derrière cette notion de collectif là encore du pluriel. J'ai vu que dans le tchat était évoqué la ferme de la Tournerie, une ferme-village avec une réelle organisation collective et une

<sup>9</sup> Remarque de Singez Pauline : Des actions sont menées exactement dans ce sens depuis 2014 en Hauts-de-France par la Chambre, Initiatives Paysannes et la SAFER... en lien avec les filières régionales et les territoires. Des actions partenariales qui portent leur fruit et où nous travaillons avec les cédants sur : en quoi mon exploitation est transmissible ?

Réponse de Nicolas Le Boëdec - FADEAR : Le partenariat en Hauts de France autour des PAIT est unique et mériterait en effet d'être présenté comme exemple.

Réponse de Bonnin : ainsi que celui d'Ile de France



gouvernance collective, qui se pose actuellement la question d'un éventuel passage en SCOP. Si je reviens sur la ferme du Relai, on a bien des entités juridiques séparées où sont partagés certains postes de mutualisation comme la commercialisation.<sup>10</sup>

**De Sophie Rigondaud FNAB : Quels sont les liens aujourd'hui entre InPACT et ELOI, nouvel acteur sur l'installation-transmission qui propose exactement d'accompagner des restructurations (dans l'accès au foncier et l'accès aux financements) ?**

**Thibaud Rochette :** On est plutôt aujourd'hui dans une logique d'interconnaissance et en tous cas ce qu'on observe à l'échelle d'InPACT et de Terre de liens c'est l'émergence de nouveaux acteurs privés qui se positionnent sur le portage du foncier : Eloï mais aussi Fermes En'vie par exemple. Aujourd'hui on est plutôt dans une phase d'exploration, on essaie de comprendre dans quelle mesure elles sont complémentaires à notre action et de distinguer dans quelle mesure on s'en différencie, notamment on se demande ce que ça suppose en termes d'autonomie du paysan, en termes de valeurs si on reprend le système d'Eloï.

**De Singez Pauline : Pour Juliette, quels liens entre Civam IT 35 et la Chambre d'agriculture ? Juliette Blanchot :** On ne se sent pas de sensibiliser les conseillers chambre, dans le sens où ils ont des conseillers transmission en interne... je pense que ce serait mal pris politiquement. Après ils sont invités à tous les événements qu'on organise, en tant qu'acteurs du territoire. Et notre intérêt c'est que tout le monde avance sur la question de la transmission.

<sup>10</sup> Pour aller plus loin quant au statut de SCOP agricole, lire le dernier [Campagnes Solidaires](#) de la Confédération Paysanne. Les SCOP agricoles font également l'objet de l'axe 4 du programme [HAPPYTERR](#) piloté par la CIAP-Pays de Loire.



Exemple de transmission dans le cadre d'un test d'activité à Saint-Affrique (Aveyron) – Vidéo réalisée par la couveuse maraîchère bio BGE

La vidéo est à voir [ici](#).



**Étude n°3 : « Comment le test d'activité peut-il faciliter la transmission des exploitations agricoles ? » Analyse d'expériences menées dans 8 espaces-test agricoles en 2018-2019. Mars 2020**

Un travail de recherche-action a été mené par le RENETA afin de définir le(s) rôle(s) que peuvent jouer les espaces-test agricoles dans la transmission d'exploitations agricoles, en complémentarité et dans une logique de mutualisation avec les autres acteurs et expérimentations en cours. Les espaces-test agricoles peuvent en effet jouer un rôle pertinent en mettant en lien des futurs cédants et des futurs agriculteurs, de plus en plus non issus du milieu agricole, qui cherchent non seulement à se tester et à dimensionner leur projet agricole, mais également des terres pour pouvoir s'installer. Ce travail repose sur l'analyse de 8 expérimentations menées dans 8 espaces-test agricoles.

→ L'étude est à télécharger [ici](#).

**Avant tout, qu'est-ce qu'un espace-test agricole ?**

**Jean-Baptiste Cavalier, coordinateur du Réseau national des espaces-test agricoles :** Un espace-test agricole est un dispositif multi-acteurs qui réunit les conditions nécessaires à la réalisation d'un test d'activité agricole. Le test d'activité, c'est quoi ? C'est une étape possible dans un parcours d'installation, au cours de laquelle un porteur de projet va développer une activité agricole (son projet) de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre qui limite la prise de risque. L'objectif du test est de permettre à la personne d'évaluer son projet, sa faisabilité technico-économique, sa viabilité, sa vivabilité, mais aussi sa capacité à le mener, sa motivation, pour pouvoir décider, à l'issue des 2-3 ans que cela va durer, si elle souhaite concrétiser ce projet, le modifier ou l'abandonner. Et donc pour permettre sa réalisation, l'espace-test met à disposition du porteur de projet :

- un statut juridique,
- des moyens de production (foncier, matériel...),
- un dispositif d'accompagnement et de suivi sur plusieurs dimensions (technique, entrepreneurial, projet, humain...).

Et tout ça est animé et coordonné, afin que ce soit le plus efficace et pertinent possible pour le porteur de projet.

**Si je comprends bien, c'est différent du stage de parrainage. Quels sont les avantages du passage en espace-test par rapport à ce dispositif ?**

La durée tout d'abord. Un test d'activité peut durer jusqu'à trois années, ce qui permet d'aller loin dans le « test ». Et ce qui permet de tisser un véritable lien de confiance entre le cédant et le futur repreneur. Ensuite, l'absence de lien de subordination. Le porteur de projet n'est pas en situation de stagiaire, mais bien d'entrepreneur. Il est autonome. La posture est donc différente, ce qui a des conséquences. Par exemple, le fait d'être en situation de faire, de manière autonome, ça permet une meilleure reconnaissance des capacités techniques, économiques et humaines par les pairs. Mais il n'y a pas d'indemnisation comme dans le cadre du stage parrainage. Le revenu est progressif, en fonction de l'activité du porteur de projet. Cela peut être compensé par le fait que, avec le statut que nous utilisons majoritairement (le CAPE pour contrat d'appui au projet d'entreprise), le porteur de projet peut continuer à toucher ses revenus sociaux (chômage, RSA) tant qu'il ne se dégage pas de revenu. Globalement, il s'agit de deux outils différents et complémentaires, qui ne répondent pas aux mêmes besoins, et qui peuvent être « couplés » par une même personne en fonction de sa situation. Le stage parrainage peut par exemple être intéressant avant une phase de test pour que



les deux parties apprennent à se connaître.<sup>11</sup>

Conditions pour lesquelles l'espace-test agricole est pertinent pour accompagner la transmission	Conditions pour lesquelles l'espace-test agricole n'est pas pertinent pour accompagner la transmission
Le futur cédant est à plus de 4 ans de la retraite.	Le futur cédant est à moins de 3 ans de la retraite car la mise en place des conditions d'un test d'activité laisse peu de marge à une autre solution de transmission si le porteur de projet n'est finalement pas en capacité de reprendre.
S'il est possible de monter un atelier séparé ou si la personne en test d'activité peut gérer indépendamment une partie de la production.	S'il n'est pas possible de monter un atelier séparé ou si la personne en test ne peut pas gérer de manière indépendante une partie de la production.
Si le cédant prend un temps spécifique d'au moins 3-5 jours pour réfléchir aux enjeux de la transmission.	Si le cédant ne prend pas un temps spécifique d'au moins 3-5 jours pour réfléchir aux enjeux de la transmission.

**Cette étude met en évidence l'intérêt des espaces-test dans la transmission des fermes mais également, la diversité des solutions apportées aux freins financiers à la transmission : des outils de portage d'investissements et de capitaux qui soulagent le porteur de projet de la question du rachat du foncier par exemple... on peut citer les interventions de la Safer, de Terre de liens, la création d'un GFA, les cagnottes solidaires... mais également l'adoption de statuts coopératifs ! En quoi ce modèle d'entreprise lève-t-il les freins à la transmission ?**

La forme coopérative ne lève pas forcément tous les freins à la transmission, mais elle facilite certaines choses en dissociant le capital du travail. Les coopératives d'activités et d'emplois (CAE) agricoles qui commencent à se développer sont des outils nouveaux dans le monde agricole. Les agriculteurs qui rentrent dans une CAE deviennent entrepreneurs-salariés. Leur activité reste autonome, mais ils prennent un statut de salariés, payent les cotisations correspondantes et ont une protection sociale accrue (notamment pour la retraite)<sup>12</sup>. Ils sont sociétaires de la CAE qui est propriétaire des terres et du matériel. Cela peut donc simplifier les entrées et sorties du métier d'agriculteur puisqu'il « suffit » d'acheter ou de vendre des parts sociales.

**Enfin cette étude a permis d'établir non seulement les conditions auxquelles le passage par un espace-test est pertinent pour accompagner une transmission, mais aussi un outil de diagnostic et d'accompagnement qui aide clarifier le plus possible les futurs termes de la transmission. Peux-tu nous en dire plus sur ces conditions et sur cet outil ?**

<sup>11</sup> Remarque de Andry RAKOTONANTOANDRO - Région BFC (Besançon) : Autre différence entre stage de parrainage et ETA : dans le premier, la structure à reprendre ou dans laquelle on envisage de s'associer est identifiée, dans les ETA les porteurs de projets n'ont pas forcément l'exploitation/foncier pour s'installer en vue à leur entrée dans l'ETA.

Réponse de Xavier LUCIEN - Réseau des Créfad : c'est pas obligé, ça dépend des lieux-test. certains se transforment en lieu d'installation d'autres ce n'est pas le projet et donc l'installation a lieu ailleurs.

<sup>12</sup> Remarque de Eric BEDIN - Terre de Liens PC : Un entrepreneur salarié en coopérative, n'a pas droit à la DJA... Ca calme...

Réponse de Gaëlle DESORME (GRAP - Lyon) : En attendant que le ministère de l'agriculture reconnaisse le statut de salarié associé :) L'idée est de mettre en œuvre des nouveaux modes de financement des installations permettant de compenser la DJA.



Le test d'activité doit pouvoir être « réversible ». Cela veut dire qu'il est possible que, à l'issue du test, le porteur de projet décide de ne pas s'installer. Il faut donc en tenir compte quand on décide de passer par du test pour transmettre sa ferme. Il nous semble donc important que le futur cédant anticipe suffisamment son départ. S'il est à plus de quatre ans de la retraite, cela semble pertinent. Sinon, c'est plus risqué.

De la même manière, qui dit « test d'activité » dit « autonomie ». Le porteur de projet a son propre projet, qui ne correspond pas forcément à celui du cédant. Il est donc important, pour le porteur de projet, de pouvoir monter un atelier séparé, ou de pouvoir gérer une partie de la production de manière indépendante, pour être réellement dans cette situation d'autonomie.

Il faut donc accompagner le cédant dans la mise à distance de son ancien projet. C'est d'ailleurs quelque chose qui contribue à « faciliter » la transmission. On sait que cette prise de recul est compliquée, et que cela peut avoir des conséquences sur les relations entre futur cédant et futur repreneur. L'espace-test, par l'intervention d'une tierce personne, peut faciliter cela. Il coordonne un collectif qui est à l'écoute des besoins du porteur de projet et des considérations du cédant.

Et cette prise de recul nécessite que le cédant puisse prendre un temps spécifique pour réfléchir aux enjeux de la transmission. Les conflits viennent généralement d'un manque de clarification sur les données de la transmission. Il faut donc prendre le temps de poser les choses pour qu'elles soient claires pour tout le monde. Pour faciliter cela, nous avons élaboré un outil de diagnostic à destination du cédant et du futur repreneur, qui aborde différentes dimensions de la transmission.

Conditions pour lesquelles l'espace-test agricole est pertinent pour accompagner la transmission	Conditions pour lesquelles l'espace-test agricole n'est pas pertinent pour accompagner la transmission
Le futur cédant est à plus de 4 ans de la retraite.	Le futur cédant est à moins de 3 ans de la retraite car la mise en place des conditions d'un test d'activité laisse peu de marge à une autre solution de transmission si le porteur de projet n'est finalement pas en capacité de reprendre.
S'il est possible de monter un atelier séparé ou si la personne en test d'activité peut gérer indépendamment une partie de la production.	S'il n'est pas possible de monter un atelier séparé ou si la personne en test ne peut pas gérer de manière indépendante une partie de la production.
Si le cédant prend un temps spécifique d'au moins 3-5 jours pour réfléchir aux enjeux de la transmission.	Si le cédant ne prend pas un temps spécifique d'au moins 3-5 jours pour réfléchir aux enjeux de la transmission.

### Questions du public :

**De Brice THOLLET DRAAF PACA/SREDDT : Pensez-vous que le modèle espace-test est répliquable sur des structures d'exploitation et grandes cultures/élevage ?**

**Xavier LUCIEN - Réseau des Créfad :** Il y a plusieurs expériences d'espace-test sur des activités différentes : en arboriculture, en céréales. C'est plus compliqué en élevage mais ça existe, avec de la souplesse (par exemple à qui appartient le troupeau ?). Un groupe de travail dans le Reneta réfléchit à ça à partir de ces pratiques.



**Jean-Baptiste Cavalier :** Potentiellement on peut tout tester. Effectivement il y a beaucoup de maraîchers, mais aujourd'hui on a de plus en plus d'éleveurs avec du petit élevage comme les abeilles ou les escargots ou du gros élevage comme les vaches<sup>13</sup>. On a aussi de l'arboriculture, de la viticulture, tout ça demandant des conditions de test un peu différentes car on a pas les mêmes types d'immobilisations, pas les mêmes enjeux si jamais on se plante dans la conduite de l'élevage ou du verger, mais tout est possible et tout existe.

**De Joël Bourderioux - Bio en Grand Est : Que fait le cédant pendant qu'il y a un porteur de projet qui se test sur sa ferme? Quelle source de revenu notamment ?**

**Marie Baudouin CAP44 :** Le cédant est encore chef d'exploitation, le porteur de projet en test a un statut de Stagiaire de la formation professionnelle (même statut qu'en stage parrainage), avec rémunération Pôle Emploi s'il a des droits, ou rétribution Région (environ 700€).

**Maëla Naël :** Les porteurs de projet n'ont pas toujours la chance de pouvoir bénéficier du statut de stagiaire de la formation professionnelle dans toutes les régions... Nous on accompagne des transmissions via le contrat CAPE.

**De Adèle Dubrulle, Quinta Sta Te, Portugal : Je ne comprends pas bien, on est en test 3 ans mais ensuite on se déplace sur le site qu'on veut reprendre et on recommence tout à zéro ?**

**Sonia - Relier & ADDEAR74 :** C'est parfois le cas (particulièrement sur les espaces-test permanents), mais il est aussi possible de faire un test sur un terrain où on pourra rester installé ensuite, ou sur son propre terrain de famille.

**Singez Pauline :** On dit plutôt qu'on est en couveuse d'entreprise qu'en espace-test. Le porteur de projet n'a, a priori, pas vocation à s'y installer mais plutôt à trouver son outil et à continuer son activité par ailleurs. Ainsi un exploitant peut, sous certaines conditions, mettre en disposition du terrain pour qu'un porteur de projet puisse se tester sous couveuse d'entreprise agricole.

**Eric BEDIN - Terre de Liens PC :** Pas forcément. Tout dépend de la définition du lieu du test. Dans certains cas, les terres sont déjà propriété du porteur de projet en test...

**Jean-Baptiste Cavalier :** Ca dépend des cas de figure, on a des lieux de test où les gens vont continuer à se tester donc qui sont dédiés de manière permanente au test, et des lieux où des gens vont s'installer. Dans le cas de la transmission, évidemment, on est dans des lieux où les gens vont s'installer. Comme le test est utilisé comme un outil pour favoriser la transmission, ça veut dire que les gens vont a priori s'installer derrière sur ce lieu.

**De Valérie Chevallon : Je ne comprends pas bien l'articulation/les différences entre espaces tests agricoles et Coopérative d'Activité et d'Emploi ?**

**Reneta :** L'espace-test agricole est un dispositif qui articule plusieurs fonctions : une fonction dite « pépinière », consistant à mettre à disposition un outil de travail adapté au porteur de projet (on parle alors de lieu-test agricole), une fonction d'accompagnement et une fonction dite « couveuse », qui signifie hébergement administratif et juridique des activités économiques du porteur de projet (de manière générale matérialisé par un contrat d'appui au projet d'entreprendre). Cette dernière

<sup>13</sup> Remarque de Eric BEDIN - Terre de Liens PC : La Ciap-Pays de Loire dispose de beaucoup de porteur de projet en élevage avec la limite financière de l'installation d'un lieu test en élevage : l'investissement à porter n'est pas le même...



fonction demande des compétences pointues et une structure dédiée : il peut s'agir d'une couveuse d'entreprises (forme associative ou coopérative) ou d'une CAE. Cette dernière se distingue de la couveuse d'entreprise car elle propose de pérenniser en son sein l'éventuelle future activité créée, permettant le développement de celle-ci sous le statut d'entrepreneur-salarié. Certains espaces-test sont portés par une structure qui exerce en interne la fonction « couveuse », d'autres sont des collectifs d'organisations parmi lesquelles une CAE ou une couveuse d'entreprise, d'autres enfin passent convention avec un prestataire externe (CAE ou couveuse).

**Maëla Naël** : Le test d'activité peut aboutir ou non à une entrée en tant qu'entrepreneur salarié associé (ESA) dans une coopérative d'activités et d'entrepreneurs/d'emploi. Les 6-7 CAE agricoles au sein du Reneta animent à la fois un dispositif de test d'activité et accueillent de façon plus durable des installés sous statut ESA.



## Témoignage vidéo d'une cédante : Véronique Léon – Recueilli dans le cadre de l'avis du Cese, *Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !*

« La transmission s'est bien passée on l'a anticipée longtemps à l'avance, j'irais même jusqu'à dire qu'à l'installation on se demandait comment on allait transmettre, par exemple la fromagerie. Elle a été construite sous la maison parce que les enfants étaient jeunes c'était pratique mais on savait bien qu'un jour ou l'autre ça poserait problème au moment de la transmission puisque nous voulions garder la maison. Ce que nous avons fait, c'est que cinq ans avant de transmettre, on a construit une fromagerie neuve.

Comment avez-vous rencontré vos deux repreneuses ?

La première, Céline, elle était venue en stage dans le cadre de son parcours d'installation, un mois juste avant de reprendre une ferme dans les Alpes-de-Haute-Provence et on s'était vraiment très bien entendues sur la façon de travailler, sur l'éthique et même d'un point de vue amical. Elles ont fait la même école les deux filles, elles ne connaissaient pas et la deuxième avait entendu dire par son école que Céline avait trouvé une ferme pour s'installer et elle nous a contactés pour venir faire un essai. Pour faciliter l'achat des parts par les deux jeunes femmes, on a vendu les parts du GAEC. La moitié, elles l'ont payé avec un emprunt et la DJA et l'autre moitié elles nous la règlent sous forme de mensualités de 800 euros pendant 12 ans donc on s'est substitués à la banque, on a fait ça devant le notaire à 0 % d'intérêt.

Quels sont les outils qui aident la transmission ?

Se faire bien entourer. Alors là on a cherché des conseils auprès de l'Addear, de la chambre d'agriculture, du centre de gestion, on fait des formations : travailler ensemble, transmettre sa ferme...

Quels sont les freins à la transmission ?

Quand on a travaillé toute sa vie, ça pousse à capitaliser et c'est un gros frein parce qu'on aurait envie, comme on a pas une grosse retraite, de capitaliser. Mais d'arriver à la transmettre c'est quand même une grosse satisfaction, ça vaut le coup. »



## Étude n°4 : Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture ! Les Avis du Conseil économique, social et environnemental. Bertrand Coly. Juin 2020

Le renouvellement des générations constitue le thème central de cet avis car c'est une condition essentielle pour que l'agriculture française parvienne à réaliser ses indispensables mutations. Après en avoir de manière synthétique retracé les évolutions récentes et présenté la situation actuelle, en particulier sous l'angle socio-démographique, l'avis examine les dispositifs visant à favoriser l'installation et la transmission puis met en lumière les freins à leur développement. Sur cette base, le CESE formule également des propositions concrètes pour faire en sorte que celles et ceux qui souhaitent exercer ce métier puissent y parvenir dans de bonnes conditions. Certaines de ces préconisations ont émergé lors de la « journée citoyenne » organisée dans le cadre de la préparation de cet avis.

→ Cet avis est à consulter [sur le site du Cese](#).

**Dans cet avis, le Cese formule 19 préconisations, qui pour certaines rejoignent les constats du Reneta par exemple, comme augmenter le nombre d'espaces-test, favoriser le droit à l'essai, s'appuyer sur les modèles coopératifs, ouvrir la dotation jeunes agriculteurs aux entrepreneurs salariés des coopératives d'activité et d'emploi... Elles rejoignent aussi les préconisations du Celavar, qui voit le territoire comme solution, en réclamant que le soutien des collectivités territoriales aux porteurs de projets soit amplifié, que l'accompagnement aux porteurs de projet soit mieux articulé, notamment à travers la création de déclinaisons départementales des comités régionaux « installation transmission (CRIT) ». À quoi serviraient-elles ?**

**Bertrand Coly, rapporteur de cet avis du Cese :** À rassembler l'ensemble des acteurs concernés pour assurer la mise en œuvre, à ce niveau, de la politique considérée. Financées et présidées conjointement par l'État et les régions, elles auraient pour missions de :

- créer une dynamique multi-acteurs ;
- recueillir et analyser des données quantitatives et qualitatives ;
- assurer le suivi de l'accompagnement technique et financier des cédants et des porteurs de projet ;
- organiser des réunions destinées aux cédants et aux repreneurs potentiels ;
- jouer un rôle de médiation entre cédants et repreneurs, ou propriétaires et repreneurs, en mettant en place une intermédiation locative, basée sur l'expertise des SAFER.

**Vous préconisez de faciliter la transmission par l'organisation systématique de rendez-vous « transmission » à cinq ans de la retraite, mais aussi grâce à un certain nombre d'outils financiers voire fiscaux, relatifs aux pensions de retraites, au logement, quels sont-ils ?**

L'enjeu a été rappelé largement : il s'agit de faire prendre conscience à chaque futur cédant qu'il a une ferme en capacité d'être transmise et ça va dans le sens des préconisations du Cese de dire qu'il faut penser des parcours, des outils, qui facilitent ce projet à part entière qu'est la transmission.

Il y a des outils financiers, comme la revalorisation des retraites agricoles à 85 % du Smic pour que l'enjeu financier ne soit pas l'unique enjeu quand on doit quitter sa ferme, avec le risque que ça parte à l'agrandissement parce que c'est souvent le plus intéressant financièrement.

On a aussi fait un certain nombre de propositions pour imaginer une indemnité viagère de transmission qui serait un outil financé par la PAC (même pour l'instant ce n'est pas programmé).

Il y a aussi la volonté de supprimer le bénéfice des aides de la PAC à partir de 70 ans, ou quand on



a rempli les conditions d'une retraite à taux plein, pour s'assurer qu'il y a bien une transmission et que les cédants potentiels ne conservent pas des terres en attendant qu'elles changent de destination par exemple.

On a aussi travaillé sur des questions qui paraissent plus annexes mais qui sont centrales comme celle du logement : comment on favorise le fait que les cédants ou les porteurs de projet puissent trouver à se loger dans les centres-bourgs à côté, ou comment on favorise l'habitat léger<sup>14</sup> pour les porteurs de projet.

### **Vous réclamez une loi foncière ambitieuse, que devrait-elle contenir ?**

C'est partagé par un large spectre d'organisations agricoles et rurales et c'est une condition pour un plus grand nombre de transmissions demain car cette loi foncière pourrait définir plus fortement les modalités d'usage des terres pour la protéger avec cet objectif « Zéro artificialisation nette » pour s'assurer que demain il y ait encore une surface agricole suffisante au niveau national.

Le deuxième enjeu c'est que cette terre aille au maximum à l'installation, et la volonté du Cese c'est que ça soit un objectif prioritaire, ce qui n'est pas toujours le cas dans les outils de régulation existants<sup>15</sup>.

Elle permettrait aussi de renforcer les outils de régulation<sup>16</sup> pour éviter leurs contournements, je pense aux formes sociétaires ou au travail intégral à façon.

Et puis au-delà de l'aspect législatif il y a aussi des outils financiers et fiscaux et en particulier le Cese demande une taxe véritablement dissuasive dans le cadre de plus-value sur les changements de destination, notamment en prenant des exemples comme celui de l'Allemagne où il y a une taxe à plus de 80 %, qui fasse en sorte qu'on n'attende pas un changement de destination mais qu'on s'assure que les terres restent avec une vocation agricole.

**La question écologique transparaît dans tout l'avis, lorsque vous préconisez de majorer les dotations aux installations s'inscrivant dans un projet alimentaire territorial, donc qui se destine aux circuits courts, d'intégrer dans les aides régionales les coûts liés à la conversion à l'agriculture biologique, d'intégrer un volet « transition agroécologique » au plan d'entreprise élaboré dans le cadre de la dotation jeune agriculteur... Favoriser la transmission, c'est favoriser la transition ?**

Aujourd'hui déjà du fait des profils des porteurs de projets, qui sont souvent plus en prise avec les attentes de la société puisque pour un certain nombre d'entre eux, ils ne sont pas issus du milieu agricoles et qu'ils ont eu des parcours professionnels avant de s'installer... les productions, les systèmes, les pratiques évoluent et les enjeux écologiques sont davantage pris en compte dans les

<sup>14</sup> Remarque de Cécile : difficile d'avoir les autorisations des maires pour de l'habitat léger ou réversible... beaucoup de craintes à lever auprès d'eux....

<sup>15</sup> Remarque de Etienne ARDEAR Normandie : Effectivement en Normandie l'installation est en train de passer en priorité 2 dans le prochain schéma des structures...

<sup>16</sup> Remarque de Jean Claude MOREAU Réseau Civam- Centre V de Loire : les manques de régulation concernent aussi la SAFER qui peut transférer du foncier sans publicité. Hier a eu lieu dans l'Indre une action foncière (initiée par la conf) contre la vente d'une ferme de 84 ha sans publicité foncière par la SAFER.



installations<sup>17</sup>. Il faut renforcer cela avec les outils que tu as cité qui facilitent le fait que la transmission ce soit aussi le moment de la transition des fermes. Par exemple, il nous semble incontournable au Cese que pour l'ensemble des installations soutenues par la DJA il y ait un temps qui interroge le porteur de projet sur la durabilité de sa ferme.

**Les orientations de la PAC 2023-2030 votées par le Parlement et le Conseil européens ne vont pas vraiment dans ce sens... Est-ce qu'il y a quand même un peu d'espoir de changer les choses au niveau national ?**

Cette nouvelle PAC, elle ne répond pas à toutes les attentes même si on peut noter le doublement de 2 à 4% du volet nouvel installé du premier pilier. L'enjeu aujourd'hui c'est la stratégie nationale qui va être celle de la France et comment les régions vont la mettre en œuvre car elle garde des marges de manœuvre. C'est le moment d'agir pour peser sur ces politiques fortement impactantes.

### Questions du public :

**De Maëla Naël : Indemnité viagère de transmission, kézaco exactement ?**

**Bertrand Coly :** Il existait il y a quelques années une indemnité viagère de départ qui était un outil financier qui facilitait le départ via une indemnité mensuelle. Cette indemnité existait dans un contexte de réduction massive des fermes au niveau national qui favorisait l'agrandissement. L'enjeu ici c'est d'avoir un outil qui favorise à l'inverse la transmission des fermes, soit de manière forfaitaire soit via une indemnité mensuelle pendant un certain temps.

**De Anne-Cécile GARDET - Région Auvergne-Rhône-Alpes : Quelle plus-value des déclinaisons départementales des CRIT par rapport au CODIT déjà existant ?**

**De Sophie Rigondaud FNAB : CRIT qui ne fonctionnent pas forcément de la plus belle façon...**

**Bertrand Coly :** Le constat partagé c'est que les Crit fonctionnent très peu en tout cas de manière très inégale et ne jouent pas ce rôle-là. L'enjeu, à travers la préconisation du Cese, c'est d'en faire l'outil de mise en œuvre d'une politique d'installation à l'échelle départementale, donc de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs et de faire en sorte qu'un certain nombre d'outils portés par les chambres d'agriculture soient portés par ces déclinaisons départementales (qui dépendront demain des conseils régionaux du fait de la régionalisation de la PAC) pour agir sur ces questions de manière plus concertée, plus lisible pour les porteurs et donc plus efficace<sup>18</sup>. Il existe en effet à

<sup>17</sup> Remarque de Jean-Pierre Farrié - TdL Auvergne : Concernant la transition : on voit différentes pistes de progrès qd les projets d'install sont portés par des NIMA. Mais l'enjeu c'est aussi l'évolution des projets d'install des "filles et fils de ...". Ce pan là me paraît peu abordé. Ne devrait-on pas l'intégrer mieux dans nos travaux et réflexions ?

Réponse de Xavier LUCIEN - Réseau des Créfad : Un des constats de notre étude est que les questions travaillées avec les « NIMA » ne sont guère différentes avec les repreneurs successoraux : progressivité, enjeux affectifs, pluralité des transmissions, accorder les temporalités... c'est en tout cas une hypothèse.

<sup>18</sup> Remarque de Ivette Madrid - Terre de Liens - Poitou Charentes : En Poitou Charentes nous voyons émerger des « Cellules Installation-Transmission » au sein des PAT - territoires pour favoriser les échanges entre acteurs et lever les freins à l'installation-transmission (difficultés mobiliser une certaine aide, mieux comprendre des financements « atypiques »...)



l'échelle de certains départements des Codi<sup>19</sup> qui joue ce rôle de manière plus ou moins efficiente que ces déclinaisons devraient suppléer.

Ce sont des préconisations, le Cese a une vocation consultative, cet avis a été envoyé au gouvernement, aux différentes chambres parlementaires, ainsi qu'au niveau européen mais pour l'instant ce sont simplement des vœux du Cese. Rien ne les obligent à s'en emparer, à légiférer, mais l'objectif était d'institutionnaliser une partie des préconisations déjà faites par un certain nombre d'organisations, dont celles qui sont là ce matin.

<sup>19</sup> De aurélie ardear occ : les codit sont portés par les chambre (en tous cas en Occitanie), qi décident seules des ODJ...(ou presque), on y a encore moins de place que dans les crit (en occitanie en tous cas) (enfin chez nous ce sont les COTI...)



**En conclusion : le programme du prochain séminaire en présentiel, reporté plusieurs fois en raison de la crise sanitaire et maintenu à une date encore inconnue, au mois de septembre 2021, au Conseil économique, social et environnemental**

9h30 – 10h00 : **Accueil et lancement de la journée**

10h00 – 11h30 : **Présentations synthétiques des études**

11h30 – 15h30 (avec pause déjeuner de 13h à 14h) : **Travaux en six ateliers simultanés :**

- **Atelier 1 : Transmission et installation progressive.** Après avoir défini rapidement le concept d'installation progressive, nous travaillerons pour repérer les différents aspects d'une transmission progressive. A partir des travaux des études, en particulier celle du Reneta qui s'attache à observer en quoi une période de test participe d'une transmission progressive et de l'étude du pôle Inpact qui s'attache, à partir des dispositifs existant (leurs potentiels et leurs limites) à proposer une inflexion des politiques publiques et une adaptation des pédagogies de l'accompagnement. L'étude Tout ça pour ça réalisée par une coordination d'acteurs associatifs en Massif central met ce problème en perspectives en développant la notion de processus de transmission, en questionnant l'emploi trop systématique du singulier (la transmission) alors que le phénomène est pluriel (les transmissions à l'oeuvre dans une situation de transmission) et en s'attachant à regarder les questions de rythmes (des repreneurs, des cédants, des procédures, de l'environnement), de maturation et l'existence de moments-clés. Ces apports pluriels seront des supports pour les échanges nourris de la diversité des points de vue en présence. Peut-on concevoir et faciliter des transmissions plus progressives, et comment ?
- **Atelier 2 : Collectifs et collaborations variées : des moteurs puissants pour transmettre et s'installer.** De nombreux porteurs de projet réinventent le rapport au collectif. Que ce soit dans le cadre du travail, de l'acquisition de foncier ou du bâti, du partage du matériel agricole, de l'entraide ou de la complémentarité des productions, ces collectifs prennent des formes diverses. Dans cet atelier, à partir de témoignages et de résultats d'études, nous aborderons ces différentes formes de collectifs, leurs intérêts, leurs réalités, leurs limites. Nous réfléchirons également aux freins que rencontrent ces collectifs : comment mieux les accompagner, sensibiliser les futurs cédants à leur diversité et encourager l'innovation collective.
- **Atelier 3 : Partager la terre, une question d'intérêt général pour le renouvellement des actifs agricoles.** L'articulation entre transmission et installation ne s'opère pas si facilement : le départ en retraite d'un cédant conduit dans 40% des cas à l'agrandissement d'agriculteurs voisins. Cela peut s'expliquer par une double inadéquation : entre les fermes à transmettre et les projets de reprise des candidats à l'installation mais aussi entre le calendrier des cédants et celui des repreneurs. Face à cette difficulté récurrente, il est essentiel de dissocier le temps de l'installation et celui de la transmission, en agissant sur le foncier. Cet atelier permettra d'échanger sur dispositifs innovants de portage du foncier, qui participent à faciliter les transmissions-reprises. Nous nous interrogerons également sur comment démultiplier ces formules de portage et comment les intégrer plus fortement dans les politiques publiques.
- **Atelier 4 : La transmission du capital : quelques outils pour lever ce frein.** La transmission du capital est souvent un frein important à la transmission des exploitations, en particulier pour des exploitations de taille importante, avec beaucoup de matériel et de bâtiments. Le cédant ne peut pas se permettre de « brader » ce capital, et dans le même temps, le futur repreneur n'a pas toujours les moyens de l'acquérir. Plusieurs outils



ont été développés pour faciliter cette transmission du capital, comme le portage temporaire d'investissements et de capitaux, ou les Coopératives d'Activités et d'Emploi. Cet atelier a pour objectif d'échanger sur ces outils, pour mieux identifier leurs atouts et leurs limites, en creusant plus particulièrement la question coopérative.

- **Atelier 5 : Faire de la transmission une question d'intérêt général : associer tous les acteurs locaux.** A l'échelle locale, certains acteurs « inhabituels » jouent un rôle essentiel sur la transmission des fermes, pourtant ceux-ci ne sont pas encore pris en compte dans les politiques publiques. Dans cet atelier, nous tâcherons de comprendre pourquoi les CUMA, les organisations professionnelles agricoles, les citoyens, etc. ont aujourd'hui une responsabilité pour convaincre les agriculteurs et leur entourage de l'importance de transmettre. A travers des témoignages et des retours d'expériences nous proposerons des pistes pour travailler en collaboration avec ces acteurs. Ainsi nos territoires seront le reflet d'une vraie transition agricole au service d'une économie sociale et environnementale.
- **Atelier 6 : De l'humain dans les transmissions.** Les approches économique et technique de la transmission agricole, pour nécessaires qu'elles soient, tendent à en occulter la dimension humaine inhérente à tout projet. Dans cet atelier, nous nous intéresserons aux façons dont s'organise et se déroule la transmission entre la (les) personne(s) cédante(s) et celle(s) qui reprend(nent), en fonction de leur cultures, situations sociales, expériences et aspirations respectives. Il sera donc question de contexte : sur les plans des personnes - transmission individuelle / en couple / famille / collectif, etc. ; des lieux - la ferme, l'habitat, la place dans le hameau ou le village ; des activités agricoles - pratiques existantes et projetées, connaissances et savoir-faire associés... On parlera aussi des manières de faciliter la mise en lien, d'accompagner la rencontre et la transmission effective, de l'amont à l'aval, sur le moment et le temps long, à partir de témoignages de dispositifs et d'études proposés par Inpact, le Celavar, Reneta et Relier.

15h30 – 17h : **Retours sur les travaux des ateliers. Mise en perspective des travaux en s'appuyant sur l'avis du CESE "Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture" par son rapporteur Bertrand Coly et les partenaires de la MCDR.**

17h – 18h : **Vernissage de l'exposition de photos « De mains d'Hommes - portraits d'installations en agriculture paysanne », de Sandra-Vanessa Liégeois.**